

COMPTE RENDU

MIKUS, Jean-Philippe, *Droit de l'édition et du commerce du livre*, Montréal, Les Éditions Thémis inc., 1996, 592 pages, ISBN: 2-89400-067-7

Ghislain Roussel

Jean-Philippe Mikus avec son expertise comme journaliste, chercheur au Centre de recherche en droit public et avocat branché sur les nouvelles technologies, a su nous donner avec son récent livre paru aux Éditions Thémis inc, un ouvrage remarquable sur le droit de l'édition et du commerce du livre, que dire un thésaurus, une somme, allant du droit d'auteur, à la fiscalité et aux douanes relativement au commerce du livre.

Cet ouvrage que tous et toutes doivent s'empresser d'acquérir est scientifiquement exhaustif et d'une lecture quasi romanesque sans rien enlever à sa rigueur. Et la jaquette de l'ouvrage mérite à elle seule le détour. Donc, un livre complet et fort accessible à des non-juristes.

En plus d'y retrouver une analyse concrète des législations et réglementations multiples existantes dans le domaine du livre, l'ouvrage comporte une bibliographie impressionnante et, pour les praticiens, juristes ou éditeurs, une partie substantielle sur des modèles de contrats, s'agissant du contrat traditionnel d'édition au contrat de co-édition et à celui de distribution. Voilà une personne ressource qui n'est pas réticente à diffuser son expertise et les résultats de ses recherches en droit comparé d'édition.

Trêve d'éloge pour vous résumer sommairement les grands chapitres de l'ouvrage *Droit de l'édition et du commerce du livre*. Après une introduction riche en informations sur le profil économique des auteurs et des entreprises ainsi que des retombées économiques de l'industrie de l'édition, la partie I traite des étapes de la création et de la publication, abordant les questions de droit d'auteur dans ses moindres détails, de la gestion et de la perception des droits d'auteur et des relations entre créateurs et éditeurs, qu'elles soient sur une base individuelle ou collective. La deuxième partie approfondit les étapes de l'oeuvre publiée vers sa commercialisation, sa diffusion ou vente, analysant à la fois les aspects du droit de la concurrence et sur l'investissement étranger, la loi québécoise sur le développement des entreprises dans le domaine du livre, les lois sur le statut de l'artiste, le dépôt légal, les activités de distribution de livres dont les éléments relatifs aux douanes et à la fiscalité.

Le quatrième chapitre de la seconde partie de l'ouvrage scrute davantage le cadre des relations contractuelles entre l'éditeur, le distributeur et le librairie et ce, à l'échelle nationale et internationale. Ce seul chapitre justifie à lui seul le prix du volume, compte tenu de l'analyse exhaustive et pratique de la réalité contractuelle du monde de l'édition, avec ses défauts, les écueils à éviter et les conseils d'usage, qu'il s'agisse de la lecture d'un contrat ou de l'approche de la négociation.

Les relations contractuelles entre l'auteur et l'éditeur décortiquées dans la première partie le sont sous l'actuelle loi canadienne du droit d'auteur; ce chapitre risque de devenir vite obsolète advenant le cas où le projet de loi C-32 modifiant la loi devait entrer en vigueur au début de cette année. Ceci étant mentionné, je sais gré à Jean-Philippe Mikus d'avoir tenu compte des implications sur le commerce québécois du livre des accords américains et nord-américains de libre-échange, des problèmes reliés aux importations parallèles et, tout particulièrement, des protocoles conclus par l'Union des écrivains et écrivaines québécois sur la reprographie.

L'étude par l'auteur des contrats est encore plus intéressante parce qu'il établit un parallèle constant avec le droit français et britannique des contrats et il considère l'interprétation

jurisprudentielle donnée à des clauses contractuelle par les tribunaux de ces États. Ces mêmes relations sont scrutées à la lumière des lois québécoises sur le statut de l'artiste et de dispositions du Code civil du Québec. Vu l'intérêt marqué de l'auteur pour les nouvelles technologies, il est normal qu'il épilogue sur le livre électronique.

Ayant manifesté mon parti pris dès le départ, j'avoue cependant avoir eu un plaisir particulier à lire la deuxième partie de l'ouvrage, tout particulièrement ce qui regarde le droit de la concurrence face à la gestion collective du droit d'auteur et aux relations commerciales entre les éditeurs, libraires et distributeurs. Ce domaine innovateur de recherche a été peu approfondi à ce jour par des francophones si ce n'est par André Dorion et Lucie Guibault.

Enfin, la section de *Droit de l'édition et du commerce du livre* réservée aux recours couvre tant ceux existants au Canada sous la loi sur le droit d'auteur et le Code civil que ceux sous l'angle de la concurrence déloyale et un parallèle est établi avec le droit européen du parasitisme.

Donc, un ouvrage à se procurer sans faute, que l'on soit auteur, éditeur, distributeur, libraire, bibliothécaire, juriste ou simple lecteur.